



Travail et arrêt maladie

Par laurent9

Bonjour

Je suis un routier.

J'aimerais savoir si mon employeur à le droit de m'imposer des congés ou du sans solde au vue que j'ai oublié de lui transmettre ma reprise de travail avant la fermeture des bureaux de la société.

j'ai contacté mon employeur après la fermeture et il m'a expliqué qu'un autre chauffeur de la société avais mon ensemble et qu'il avait aucun véhicule à ma donné cet semaine.

Je vous remercie